



Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

Conseil d'Administration du 21 février 2023

En visioconférence par Zoom

Présents : Marc BESNIER, Christophe BONNET, Raphaèle FORGEOT, Vincent HELIS, Stéphanie MIGNOT, Virginie LAIDET, Andrea POPPELIER, Valérie TRANCHEE-VERGE

Excusés : Anne GENDREAU, Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 20h30

Rappel de l'ordre du jour :

- AG du samedi 11/03/2023 à Celles sur Belle : les salles, les ateliers, les séminaires et leur financement, le DJ, Sacem
- Quel financement des séminaires 2023 programmés non pris en charge par l'ANDPC ?
- Retour sur les séminaires 2023 effectués
- Choix des stages mai 2023
- Newsletter du Cogems de février 2023
- Questions diverses

AG du samedi 11/03/2023 à Celles sur Belle : les salles, les ateliers, les séminaires et leur financement, le DJ, Sacem

Vincent HELIS refait le point sur l'organisation de l'assemblée générale. Au niveau du lieu, il est en contact avec l'hostellerie de l'abbaye pour les maintenir au courant du nombre de participants au fur et à mesure des inscriptions.

Concernant les ateliers, Vincent HELIS informe que les animateurs sont Pierrick ARCHAMBAULT et Virginie LAIDET sur les difficultés des MSU (sous forme de GEP), Christophe BONNET et Stéphanie MIGNOT pour le parcours des MSU (sous forme de réponses aux questions et en expliquant les conséquences de la 4^{ème} année) et Marc BESNIER et Andrea POPPELIER pour la direction de thèse (Valérie TRANCHEE VERGE ne pourra pas être présente à l'AG). Les ateliers dureraient une heure avec 2 sessions.

L'AG commencera à 16h30 pour se terminer à 18h30. L'ordre du jour comporterait le rapport moral, le rapport financier, les formations 2022 et 2023 avec des votes pour les formations 2023, le vote de la cotisation COGEMS 2023 et 2024.

Valérie TRANCHEE VERGE demande s'il est possible de voter par procuration. Les statuts prévoient effectivement cette possibilité.

Raphaèle FORGEOT demande s'il y aura de l'alcool lors de la soirée. En effet, s'il y a de l'alcool, les inscrits réserveront peut-être des chambres. Lors du repas, il y aura des boissons et Vincent HELIS doit voir avec l'hostellerie s'il est possible d'amener des bouteilles sans droit de bouchon. Si ce n'est pas possible, il faudra prévoir un budget boissons pour la soirée en fonction du nombre de participants.

Lors de la soirée, un DJ est prévu. Se pose la question de la SACEM. Vincent HELIS s'est renseigné sur le site de la SACEM mais les informations semblent confuses. Valérie TRANCHEE VERGE souligne qu'il faut absolument informer la SACEM qu'il s'agira d'une soirée gratuite et privée. Vincent HELIS contactera la SACEM pour voir avec eux ce qu'il en est pour cette soirée.

Quel financement des séminaires 2023 programmés non pris en charge par l'ANDPC ?

Raphaèle FORGEOT explique qu'il y a beaucoup de changements depuis le début de l'année :

- Les formations S1, S2, S3, S4 vont disparaître et il n'y aura plus qu'un séminaire d'initiation à la maîtrise de stage qui durera 3 jours et qui fera « internes » et « externes ».
- Les formations S2, S3 et S4 sont encore agréés pour 2023 mais ce sera la dernière année.
- Les formations complémentaires resteront prises en charge pour les « vieux » MSU d'avant le 1^{er} janvier 2022.

Vincent HELIS souligne que c'est une situation assez complexe, notamment à cause de la différence qui est faite entre les « anciens MSU » et les « nouveaux MSU ».

Concernant le S2 qui est encore agréé pour 2023 pour les médecins qui sont déjà MSU et qui était initialement prévu en octobre 2023, plusieurs choix sont possibles :

- Soit il est maintenu pour les MSU déjà formés en les informant que c'est la dernière fois que le COGEMS le proposera ;
- Soit il est annulé dans l'attente de l'organisation d'un SIAMS (nouvelle formation sur 3 jours) qui aurait lieu début 2024 ;
- Soit il est transformé en SIAMS.

Raphaèle FORGEOT souligne qu'il ne lui semble pas juste d'opter pour une transformation en SIAM pour les médecins qui font le S1 en février. Vincent JEDAT aurait voulu transformer le S2 en SIAM. Vincent HELIS et Christophe BONNET sont plutôt favorables à le transformer en SIAMS afin d'être dans les clous le plus rapidement possible.

Par ailleurs, Raphaèle FORGEOT souligne qu'il faut former des tuteurs et que les formations de tutorat sont sorties du DPC.

Un débat s'engage sur la redevance pédagogique que devraient donner les MSU qui reçoivent des SASPAS. Il faudra peut-être augmenter la communication concernant la redevance pédagogique.

Fin février, 2 formations auront lieu sur la même période : le S1 et le S3.

Concernant le S3, la formation est complète : à ce jour, il y a 28 inscrits. Les participants sont tous déjà MSU donc la formation sera prise en charge dans le DPC.

Pour prendre une décision concernant les autres formations, il est demandé combien coûte une formation qui n'est pas prise en charge. Andrea POPPELIER souligne que le coût varie en fonction du nombre de participants car en fonction de cela, le nombre d'animateurs diffère :

- Le coût d'un expert est de 1 400€
- Le coût d'un organisateur est de 1 400€
- Le coût d'un animateur est de 1 200€
- A cela s'ajoute le lieu, les repas, la formation

Le CNGE avait annoncé qu'il pouvait faire un forfait de 2 500€ qui comprenait la formation et le coût de l'expert.

Christophe BONNET souligne que si le COGEMS doit financer les formations, les coûts des organisateurs et des animateurs devront être revus à la baisse. Andrea POPPELIER avait fait des simulations pour le séminaire tutorat et elle n'avait pas pris en compte les frais de repas et d'hôtellerie pour les participants car cela peut rentrer dans leurs frais professionnels.

Vincent HELIS propose de faire un courrier à l'ARS avec les autres collèges de Nouvelle Aquitaine. Stéphanie MIGNOT informe que c'est ce que le CNGE envisage de faire.

Andrea POPPELIER évoque l'idée que chaque collège du secteur se spécialise dans un type de formation. Par exemple, nous pourrions ne faire que des S1 et des directions de thèse et un autre collège pourrait ne faire que du tutorat. Pour faire cela, on pourrait utiliser l'association qui avait été créée pour l'organisation du congrès du CNGE de Bordeaux.

Concernant les financements, plusieurs pistes sont également envisagées : ARS, départements, collectivités...

Camille CARIO organise une formation tutorat fin mars et voulait savoir si elle pouvait l'organiser ou pas du fait qu'elle ne soit plus prise en charge par le DPC. Andrea POPPELIER demande combien de formations prévues en 2023 sont sorties du DPC. Il y a donc la direction de thèse qui a eu lieu en janvier, le tutorat, le tutorat ter, le S6.

Un débat s'engage sur les raisons de maintenir telle formation et annuler telle formation. Concernant le tutorat, il y a une forte demande exprimée par le DMG. Andrea POPPELIER souligne que le COGEMS représente les MSU et non le DMG.

A l'issue de ce débat, la prise en charge de la formation tutorat ter et du S6 sera votée en Assemblée Générale. La prise en charge de la formation tutorat organisée par Camille CARIO est soumise au vote du conseil d'administration car elle aura lieu au mois de mars et ne peut donc pas attendre un vote de l'assemblée générale (les frais de restauration et d'hôtellerie resteront à la charge des participants) :

- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**
- **Pour : 6**

Andrea POPPELIER souligne que le COGEMS financera certaines formations en 2023 mais cette situation ne pourra pas perdurer.

Retour sur les séminaires 2023 effectués

Marc BESNIER a organisé une formation « direction de thèse » au mois de janvier. Les participants n'ont pas tous réussi à s'inscrire sur le site du CNGE Formation. Cela a eu pour conséquence que le nombre d'inscrits était erroné au début de la formation et que certains avaient notifié prendre des nuitées d'hôtel qu'ils n'ont finalement pas utilisé. A ce jour, le CNGE Formation demande donc des justificatifs que Marc BESNIER n'a pas en sa possession. La formation s'est cependant bien déroulée et les participants étaient contents ainsi que l'expert.

Choix des stages mai 2023

La question de l'attribution d'internes alors que le MSU n'a pas payé sa cotisation est une nouvelle fois soulevée. Stéphanie MIGNOT est favorable de ne pas attribuer d'étudiant aux MSU non cotisants. La secrétaire du COGEMS devra donc faire le listing des cotisants avant le choix de stages et le transmettre au DMG.

Une visio a été faite le 8 février avec les responsables départementaux. Une autre visio est prévue le 27 février. Le choix pour les internes est avancé et donc la réunion du 27 est pour finaliser les listes.

Stéphanie MIGNOT souligne que les étudiants ne feront plus que 6 mois de stages femme-enfant au lieu de 12 actuellement.

Newsletter du Cogems de février 2023

Vincent HELIS demande aux membres du CA quels thèmes ils souhaitent aborder dans la prochaine newsletter.

- Un texte sera fait sur l'AG.
- Par ailleurs, Vincent HELIS pensait mettre une information sur la rémunération des MSU.
- Il faudrait informer les MSU que les listes de choix vont être avancées au 31 mars avec une commission de répartition au 28 mars. Il faut donc que les MSU fassent remonter au DMG quels sont les étudiants qui ne seront pas validés, même en cas de doute. Valérie TRANCHEE VERGE souligne que c'est plus au DMG d'envoyer un message aux MSU pour leur annoncer qu'ils doivent se manifester en amont quant à la validation des étudiants.
- Il faudra remettre le lien pour la cotisation au COGEMS. Tous les MSU ne savent pas scanner le QR Code.
- Stéphanie MIGNOT propose d'insérer un texte sur la 4^{ème} année du DES. Virginie LAIDET affirme que les MSU ont effectivement beaucoup de questions sur ce sujet.